



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 23151

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelle est son opinion sur l'adéquation de la forme et du contenu des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) aux besoins de la défense et aux attentes des jeunes Françaises et Français. Il la prie également de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions pour l'avenir de ces journées.

Texte de la réponse

Depuis le début de sa mise en oeuvre, le 3 octobre 1998, 3,1 millions de jeunes ont participé à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Le taux de présence des jeunes convoqués s'établit entre 87 et 90 % et près de 81 % d'entre eux se déclarent satisfaits à la fin de leur journée. Depuis le 1er janvier 2003, plus de 29 % des participants ont déclaré leur intention d'effectuer des activités de défense. Si ces résultats incitent à la poursuite de l'objectif principal de la JAPD, qui est de sensibiliser les jeunes au devoir de défense et à l'intensification du dialogue entre les jeunes et les forces armées, je souhaite néanmoins rendre cette journée plus formatrice et plus concrète. Plusieurs mesures sont d'ores et déjà effectives. Ainsi, sur la plupart des sites d'accueil militaires, des visites sont organisées afin de donner une vision plus précise des moyens dont disposent les forces armées. Par ailleurs, l'aide aux jeunes détectés en situation de difficulté vis-à-vis de la langue française est renforcée en impliquant les parents des jeunes mineurs concernés. Ayant pour but de permettre aux jeunes gens de mieux comprendre la nature des liens qui les relie à la communauté nationale, d'autres mesures d'amélioration de la JAPD, décidées en janvier 2003, seront mises en oeuvre dès la fin de cette année. Les supports pédagogiques mis à la disposition des intervenants ont fait l'objet de plusieurs mises à jour pour tenir compte notamment de l'actualité des opérations menées par les forces. Ils seront transférés sur DVD ou CD-Rom pour donner une image moderne de la défense. Les quatre modules actuels consacrés à l'État, à la défense et aux métiers que l'on peut y exercer seront profondément renouvelés et étoffés de deux nouveaux modules. L'un développera le volet civique en donnant aux jeunes citoyens une idée plus claire de leurs droits et devoirs, ainsi que des risques liés à des comportements dangereux, et le second sera dédié au secourisme et comportera notamment une initiation à un geste élémentaire de survie. En complément de ces améliorations, qui portent sur la JAPD dans sa forme actuelle, une étude est en cours sur les conditions d'une éventuelle extension de la JAPD dans un cadre interministériel.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23151

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6153

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7647